Fondaris
Continuity built on trust

Engagement de confidentialité – Dossier « SHINE »

Nom, prénom : ……

domicilié à ……

Adresse email …… GSM……

(éventuellement) représentant la société ……

N. d'entreprise …… Siège social ……

Le soussigné porte de l'intérêt pour une acquisition potentielle du fonds de commerce ou des titres de la société ou des sociétés visée par le présent Dossier (ci-après l'Emetteur) et accompagné par Fondaris.

1. Sont considérées comme Informations Confidentielles les informations et documents suivants concernant les sociétés ou personnes physiques qui sont liés au Dossier repris ci-dessus :
   a) le principe même de l'opération de cession ou d'acquisition envisagée et plus généralement tout le processus de négociation ;
   b) les comptes annuels, leurs annexes, les comptes intermédiaires, les projections de ventes et les business plans ;
   c) les analyses, rapports, études, travaux, offres ou autres documents obtenus concernant le Dossier, la stratégie de l'Emetteur et le marché dans lequel celui-ci opère ;
   d) les secrets commerciaux et industriels, la technologie, le software, le know-how, la clientèle, les marques et autre droits intellectuels appartenant à l'Emetteur ;
   e) les noms et coordonnées du personnel, des fournisseurs et des clients de l'Emetteur ;

   et ce, quelles que soient leur nature ou leur forme (version papier, électronique ou autre).

2. Toutes les Informations Confidentielles sont et restent la propriété de la partie émettrice. Par rapport à ces Informations Confidentielles, le soussigné s'engage à :
   a) ne pas les divulguer, ni les utiliser, sauf aux fins exclusives de la réalisation de l'opération visée par le présent accord (étude du dossier de transmission d'entreprise) ;
   b) prendre les mêmes précautions que celles prises pour la protection de ses propres informations confidentielles ou, du moins, prendre toutes les précautions de nature à réaliser l'objet du présent engagement ;
   c) prendre toutes les dispositions utiles auprès des personnes travaillant sous son autorité ou pour son compte - membres du personnel ou conseillers externes notamment - pour que les obligations du présent accord soient respectées ;
   d) ne pas déposer en son nom ou faire déposer au nom de tiers toute demande de droits de propriété industrielle ou intellectuelle relative à l'entreprise ou aux Informations Confidentielles entrant dans le champ d'application du présent accord ;
   e) retourner celles-ci sans délai et sans en garder de copies, au cas où Fondaris en ferait la demande, pour autant que ces demandes concernent les Informations Confidentielles ;

3. Cet engagement de confidentialité a une durée de validité de 24 mois à dater du dernier contact entre les parties à la présente convention. L'interdiction de divulguer les Informations Confidentielles ne sera pas d'application si cette divulgation est exigée par la loi, par un règlement, par une injonction judiciaire ou par ordre d'une autorité administrative. Toutes les mesures nécessaires seront dans ce cas prises pour limiter l'étendue d'une telle révélation à ce qui est strictement requis par une telle loi, réglementation, ordre judiciaire ou ordre administratif.

4. Cet engagement est soumis au droit belge. Tout litige résultant de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution de cet engagement sera de la compétence exclusive du Tribunal de l'Entreprise du Hainaut, division de Tournai.

Fait à ……, le ……
Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé").